



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°202/2026
du Conseil communautaire
Séance du 28 septembre 2026

Date d'envoi de la convocation = 22 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 51

Nombre de conseillers absents : 26

Nombre de votants : 59

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au Forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : BASCLE Charles, MUCCIO Christine, JACKEL Jérôme, DAHMANI Naima, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte, NADAL Laurent, PEYRIERE Pascal, BAYART Sébastien, CREYSSON Yves, CASTOR Raphael, EISELE Michel, MAHLER Fred, RIEU José, TEDESCHI Marie-Laure, DI-ROLLO Ludovic, PARADIS Gislaine, BIALLET David, BOUIS Caroline, GANDON Arnaud, MERCIER Julie, PALISSE Patrick, CLEMENTE Cédric, TRICHOT Benoît, DUCROS Bernard, SEGAL Valère, RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah, GOURRET Patrice, AUGUSTIN Philippe, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, LACOUSSE Nathalie, GIANNOTTI Jean-Marc, MARCELLIN Stéphane, JOUVE Olivier, LEFRANC Sarah, SALAU Claude, AUBANEL Guy, BARRIEU VIGNAL Sylvie, ANGELOZ Luc, GIOLBAS Elisabeth, PETITJEAN Elian, MISSOUR Gérald, SABATON Marjorie, SERRE Christophe, LAURENS Jean-Marie, HERBE Véronique, PHILIP Claude, BERTRAND Pascale, PISSAS Alexandre, BROCHE Jérôme, CORBA Sébastien.

Absents/Procurations : BORDES Pascale, BETTON Thomas, DEY Christine, DAUDE Denis, HAGEAUX Audrey, LIANES Pedro, MARQUES Léopoldina, ROUSSINE Serge, BERGONZI Margaux, MORELLI Jean-Louis, BODI Trinité, ROUX Olivier, SICARD Jade, COUSTON Maxime, EUTEDJIAN Claudine (procuration à GOURRET Patrice), BAGUR Marie-Laure, FRENEIX Marie-Laure (procuration à AUGUSTIN Philippe), ESQUER Olivier, LORIC Karima, GAYTE Jocelyne (procuration à VANDEMEULEBROUCKE), DANIEL Georges (procuration à Véronique HERBE), CHENIVESSE Hélène (procuration à Charles BASCLE), CARMINATI Jérôme (procuration à RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah), ROBELET Olivier, PRAT Patrice (procuration à DI-ROLLO Ludovic), MOSSAND Guillaume (procuration à PARADIS Gislaine),

Secrétaire de Séance : Guy AUBANEL

Objet : Outils pour la mutualisation des achats.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu les articles L2113-2 à L2113-5 du Code de la Commande Publique relatifs aux centrales d'achat ;

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique relatifs aux groupements de commande ;

Vu les conditions générales de recours à la centrale d'achat territoriale de la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien ;

Considérant qu'il est d'intérêt communautaire de doter la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien d'outils lui permettant d'assurer un rôle de soutien aux communes membres en matière de commande publique et d'achats ;

Considérant que cette question a été présentée à la commission Ressources et Partenariats du 15 septembre 2026.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-de confirmer l'agglomération du Gard Rhodanien en tant que centrale d'achat pour ses communes tant que l'agglomération est un outil de mutualisation pour ses communes,

-d'approuver les conditions générales de recours à la centrale d'achat, telle que présentées en annexe de la présente délibération, notamment en instaurant, pour les prestations d'assistance à la passation de marchés publics pour les besoins d'une commune, un forfait de 1,5% du montant estimatif de la procédure avec un minimum de 600€ net et un maximum de 5 000€.

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise, le 28 septembre 2026.

Le Président
Christophe SERRE

Le Secrétaire de Séance

Guy AUBANEL

